

COMMUNIQUE DE PRESSE

« La dignité des prisonniers doit aussi être respectée »: Des responsables des prisons gambiennes suivent une formation en droits de l'homme

BANJUL, le 1er février 2019 - Un atelier de droits de l'homme pour les responsables pénitentiaires gambiens a été organisé à Metz Residence Hotel à Banjul du 31 janvier au 1er février 2019. Quatorze des 25 participants étaient des femmes. L'atelier leur a permis de réfléchir sur la manière dont les normes internationales des droits de l'homme devraient guider leur travail.

Organisé conjointement par le Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour l'Afrique de l'Ouest (OHCHR-WARO) et l'Institut des droits de l'homme et du développement en Afrique (IHRDA), l'atelier a porté sur les principaux instruments des droits de l'homme que les institutions chargées de faire respecter la loi doivent appliquer, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention des Nations Unies contre la torture, ratifiée par la Gambie le 28 septembre 2018. Les participants ont notamment appris les droits des personnes en détention, y compris celles ayant besoin de protection particulière.

Mme Nessie Golakai, représentant l'équipe des Nations Unies pour la Gambie, a déclaré: « L'un des tests du respect des droits de l'homme par les États réside dans la manière dont une société traite ceux qui ont commis ou sont accusés d'avoir enfreint le droit pénal. Ce sont des gens qui ont peut-être eux-mêmes montré un manque de respect pour la dignité et les droits des autres. »

« Lorsque le responsable de l'application de la loi devient celui qui viole la loi, il en résulte non seulement une atteinte à la dignité humaine et aux droits, mais également la création d'obstacles au bon fonctionnement de l'application de la loi », a-t-elle ajouté. Son observation est d'autant plus pertinente dans le contexte d'un pays sortant de vingt-deux ans d'un régime dictatorial et oppressif, où les violations des droits de l'homme étaient systématiques, en particulier dans le système pénitentiaire.

Dans son allocution, Gaye Sowe, le directeur exécutif d'IHRDA, a constaté qu'il était important que les responsables pénitentiaires soient conscients de l'existence des normes relatives aux droits de l'homme qu'ils devraient respecter dans l'accomplissement de leurs devoirs vis-à-vis du public, et a exhorté les participants à s'efforcer de partager leurs connaissances avec leurs collègues au retour dans leurs lieux de travail.

FIN

Le bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Afrique de l'Ouest (OHCHR-WARO) est la principale agence du système des Nations Unies chargée de la promotion et de la protection des droits de l'homme en Afrique de l'Ouest. **L'Institut des droits de l'homme et du développement en Afrique (IHRDA)** est une organisation non gouvernementale panafricaine qui s'emploie à



promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme en Afrique et à améliorer l'efficacité du système africain des droits de l'homme à travers la défense des droits des victimes, ainsi que les actions d'éducation et d'information sur les droits de l'homme.

Pour plus d'informations et des questions concernant les médias, veuillez contacter Mme Mariana Gomes Neto: mgomesneto@ohchr.org / +221 777404665 et Djeugoue Brice Martial: bmdjeugoue@ihrda.org / +2207751208.